

MAIRIE
de
DONNENHEIM



Procès-verbal

des délibérations du conseil municipal

Conseillers élus : 11

Séance du 17 décembre 2025

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq le 17 décembre à 20 h, le conseil municipal régulièrement convoqué le 10 décembre 2025 s'est réuni, dans la salle du conseil municipal

*Sous la présidence de Monsieur SCHISSELE Stéphane, Maire
Secrétaire de Séance – Monsieur GISS Jean-Marc*

Membres présents : Mr SCHISSELÉ Stéphane - Mr HERTZOG Frédéric - Mme HASE Brigitte - Mme DELAMARE Céline - Mr RITLENG Nicolas - Mme MORIER Caroline - Mr MAETZ Dominique - Mr GILLIG Thomas

Membres absents :

**M ENDERLIN donne procuration à M SCHISSELÉ
Mme BRUCKER donne procuration à M HERTZOG
Mr DEBEIRE François**

Quorum : 6

Le Quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer valablement.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Procès-verbal du Conseil Municipal du 23 septembre 2025.
3. Convention de mise à disposition du personnel – avenant N°5.
4. Autorisation de liquidation des dépenses d'investissement pour 2026
5. PETR : Rapport d'activité annuel 2024.
6. Divers.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal

DESIGNE
Mr. Jean-Marc GISS, secrétaire de la présente séance.
POUR : 10 voix dont 2 Procurations

2. Procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025.

Mr le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 2025.

Aucune observation n'étant formulée, **Le Conseil Municipal**

ADOPTE
le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025.

POUR : 10 voix dont 2 Procurations

3. Convention de mise à disposition de personnel CAH – avenant n°5

Monsieur le Maire soumet aux conseillers la convention de mise à disposition du personnel CAH – avenant 5 pour la commune de Donnenheim

- Le document prévoit la mise à disposition :
 - d'un agent technique à hauteur de 33.33% de son temps de travail, sur les missions d'agent d'entretien des espaces verts et bâtiment,
 - d'un agent administratif, à hauteur de 21 heures par semaine, sur les missions de secrétaire de mairie.
- Le Maire de la Commune de Donnenheim adresse directement aux agents susvisés toutes les instructions nécessaires à l'exécution des tâches qu'il leur confie, il en contrôle l'exécution.
- La CAH identifie les besoins en formation des agents concernés, organise les formations et assure les dépenses occasionnées (y compris les frais de déplacement éventuels).
- La dotation en vêtements et en Équipement de Protection Individuelle (EPI) fait l'objet d'un remboursement au réel de la consommation de l'année précédente, pour les agents ayant les fonctions d'agent technique, soit en janvier de l'année N+1.
- Le Président de la CAH exerce le pouvoir disciplinaire.
- La Commune rembourse trimestriellement à la CAH les rémunérations & charges sociales afférentes au personnel mis à sa disposition.
- Durée du 11/01/21 pour une durée de 3 ans est reconductible par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE

**D'ADOPTER la convention de mise à disposition du personnel CAH avenant 5 –
jointe en annexe à cette délibération**

Pour : 10 voix dont 2 Procurations

4. Autorisation de liquidation des dépenses d'investissement pour 2026 :

L'article L 1612 - 1 du code général des collectivités prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Le montant des dépenses réelles d'investissement inscrit au budget 2025 s'élève à 155 257,89 € soit pour $\frac{1}{4}$ = 38 814,47 €
(hors chapitre 16 : "Remboursements d'emprunts", hors opérations d'ordre et hors RAR)

En application de l'article précité, le conseil municipal autorise le Maire à réaliser les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget 2026. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Les chapitres directement concernés :

Chapitre 21

Article 2111 : 3 750 €	Terrains nus -> Projet d'aménagement du verger communal
Article 212 : 1 625 €	Agencements et aménagements de terrains -> Plantations
Article 2151 : 6876,48 € Article 2152 : 1780,15 €	Réseaux de voirie Installation de voirie
Article 2158 : 23 659,33 €	Autres installations, matériel et outillage techniques -> Projet cuisine et bar salle polyvalente
Article 2183 : 500 € Article 231 : 623,51 €	Matériel informatique Immobilisations corporelles en cours

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE

Monsieur le Maire à réaliser les dépenses d'investissement listées ci-dessus avant le vote du budget 2026.

Pour : 10 voix dont 2 Procurations

5. PETR : rapport d'activité annuel 2024 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité annuel du PETR (Pôle Equilibre Territoriale et Rurale) Alsace du Nord pour l'année 2024.

Conseil Municipal, après en avoir délibéré

PREND ACTE

de ce rapport.

6. Divers :

1) 31 octobre manifestation Halloween pour les enfants de Bilwisheim et Donnenheim

Manifestation organisée conjointement par l'ASL et BEL. Très belle réussite avec une belle affluence. La décoration était juste époustouflante ! Merci aux conseillers qui ont pu participer à cet évènement

2) Fête de Noel des enfants 2025 :

La fête de Noel a eu lieu samedi dernier 13 décembre. La participation était de 28 enfants et 28 parents. Le spectacle proposé ainsi que le gouter furent appréciés par l'ensemble des participants.

3) Décoration de Noel dans le village :

Conseillers et bénévoles ont fait du bon travail le 22 novembre pour la mise en place des décorations de Noël. Merci à tous les conseillers pour votre présence et participation.

4) Dépose des lignes électriques :

Les travaux se termineront probablement début 2026. Il reste des lignes à déposer.

5) Travaux de voirie rue du Houblon :

Les travaux se sont terminés ce jour 17/12 par la pose des enrobés sur le trottoir. Un rappel sera fait sur le stationnement dans la rue et sur les parkings publics de cette rue dans le prochain bulletin communal.

6) Travaux de voirie rue des Cyprès :

La CAH a procédé à la rénovation du tapis d'enrobé dans ce secteur. Un problème a été mis en relief sur 2 mats d'éclairage public de la rue des Cyprès. Des travaux seront nécessaires pour que cet éclairage puisse à nouveau être opérationnel.

M GILLIG questionne le maire sur la possibilité d'équiper ces lampadaires avec des panneaux solaires ou des batteries.

7) Aire de jeux rue des Cigognes :

Céline, Nicolas et Alain ont planté 2 arbres sur l'aire de jeux rue des Cigognes. Ces plantations viendront agrémenter la zone.

8) Salle polyvalente :

Les consultations pour le remplacement du matériel de cuisine se poursuivent. Une synthèse pourra être présentée début 2026.

Les lots électricité et carrelage sont également à l'étude.

La porte du local chaufferie a été remplacée par une porte coupe feu. Alain a également travaillé dans la chaufferie et a rebouché les ouvertures qui avaient été relevées par les pompiers.

9) Chemin AF – descente vers le canal :

Les membres de l'association foncière procèdent actuellement à la réfection des 70 m les plus abimés de cette portion de route. Un nouvel enrobé a été posé ce jour.

M RITLENG signale que Messieurs MORIER, GRASS et la famille RITLENG ont œuvré pour préparer l'intervention de la société COLAS missionnée pour la remise en état de la route du canal.

10) Vœux du Maire :

M le maire indique que les Vœux à la population sont prévus le dimanche 11 janvier 2026 à 11 h et y invitent chaleureusement tous les conseillers.

11) Sécurité routière :

M RITLENG interroge le maire sur la possibilité de colorer le bitume aux intersections des rues de l'Eglise, rue du Houblon et rue du Cyprès afin d'assurer une meilleure visibilité des priorités à droite.

Le maire lui répond qu'il va questionner la CAH afin de connaître les modalités de prise en charge de ces travaux.


M RITLENG demande au Maire si le mur situé rue Principale, le long du terrain de la famille GARDEBIEN, sera enlevé.

Le maire lui répond qu'à l'issue des travaux, une rétrocession d'une partie du terrain de Monsieur GARDEBIEN en faveur de la commune aura lieu et que le mur dans un souci d'assurer une bonne visibilité aux usagers de la route sera enlevé.

12) Proposition d'un Marché des artisans :

Mme DELAMARE informe les élus être en contact avec des artisans désireux de venir au printemps prochain présenter et vendre leurs produits (bougie, céramique etc.). Il s'agit d'une opération de soutien à des associations caritatives venant en aide à des familles défavorisées du Togo et du Vietnam notamment. Mme DELAMARE interroge le maire et les élus si un tarif préférentiel de location de la salle communale peut être proposé à ces artisans à cette occasion.

n'ayant aucun autre point à soulever, la séance est close à 21h00.

NOMS DES ELUS	SIGNATURES
Monsieur Stéphan SCHISSELE	
Monsieur Jean-Marc GISS	